

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Championnat de France des Rallyes

Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices

Championnat de France des Rallyes Féminin

Championnat de France des Rallyes Team

Trophée Promotion Michelin

CLIO TROPHY France

Stellantis Motorsport Rally Cup

Trophée Igol

Coupe de France des Rallyes Coefficient 4

Championnat de la Ligue des Hauts-de-France

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallyedutouquet.com

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

PROGRAMME ET HORAIRES

Lundi 5 janvier 2026	8h00	Parution du règlement & ouverture des engagements	www.rallyedutouquet.com
Lundi 9 mars 2026	Minuit	Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Trophée Michelin, et aux coupes de marques	
Lundi 16 mars 2026	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 20 mars 2026	12h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocations aux vérifications techniques	www.rallyedutouquet.com
Samedi 21 mars 2026	07h00 – 13h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel MERCURE Le Touquet-Paris-Plage
	08h00 – 19h00	Reconnaissances : 1 ^{ère} session, jours 1 et 2	
Dimanche 22 mars 2026	07h00 – 13h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hotel MERCURE Le Touquet-Paris-Plage
	08h00 – 19h00	Reconnaissances : 1 ^{ère} session, jours 1 et 2	
Mardi 24 mars 2026	08h00 – 16h00	Séance d'essais facultative pour les teams sur inscription préalable (conditions voir auprès du TAC)	CLENLEU
	16h00 – 19h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel MERCURE Le Touquet-Paris-Plage
Mercredi 25 mars 2026	07h00 – 13h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel-MERCURE Le Touquet-Paris-Plage

Mercredi 25 mars 2026	08h00 – 19h00	Reconnaissances : 2 ^{ème} session, Jours 1 et 2 (voir détails)	
Jeudi 26 mars 2026	08h00 – 14h00	Reconnaissances : 2 ^{ème} session, jours 1 et 2 (voir détails)	
	10h00 – 16h00	Base d'essais	CLENLEU
	17h00 – 22h00	Vérifications techniques obligatoires	Place du Marché LE TOUQUET
	17h00 – 22h00	Permanence aux vérifications techniques du responsable des vérifications administratives	Place du Marché LE TOUQUET
	17h00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Salle des Quatre Saisons
	17h30 – 22h30	Mise en parc fermé à l'issue des vérifications techniques	Font de mer-Le Touquet
	18h00	Réunion de la direction de course	Salle des Quatre Saisons
	18h00	Réunion des chronométreurs	Salle des Quatre Saisons
	18h00	Tirage du trophée Michelin	Palais de l'Europe
	18h30	Conférence de presse	Palais de l'Europe
	23h00	Publication de la liste des concurrents admis au départ	Salle des Quatre Saisons
	23h30	Publication des heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} étape	Salle des Quatre Saisons
Vendredi 27 mars 2026			
	09h00	Départ de la 1 ^{ère} étape	Front de mer-Le Touquet
	21h24	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Front de mer-Le Touquet
	24h00	Publication du classement partiel à l'issue de la 1 ^{ère} étape	Salle des Quatre Saisons
Samedi 28 mars 2026	00h00	Publication des ordres et heures de départ de la 2 ^{ème} étape	Salle des Quatre Saisons
	07h00	Départ de la 2 ^{ème} étape	Front de mer-Le Touquet
	17h37	Arrivée de la 2 ^{ème} étape	Front de mer-Le Touquet
		Vérifications finales dès l'arrivée après le podium	Le Touquet VINTAGE
		Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	9079 allée de la Royale Air Force 62520 Le Touquet Paris-Plage.



LIEUX - ADRESSES PRINCIPALES

LIEUX

- Distribution et vérifications administratives :
 - Parking plateaux obligatoire :
 - Vérifications techniques :
 - Conférence de presse :
 - Salle de Presse Georges COLIN :
 - PC Course, Salle du Collège, Organisation :
 - Parc fermé de départ / arrivée des étapes et du rallye :
 - Parc d'assistance :
 - Village VIP, Podium :
 - Remise des prix :
- | |
|-------------------------------------|
| Hôtel MERCURE |
| Parking aéroport du Touquet |
| Place du Marché - LE TOUQUET |
| Palais de l'Europe |
| Salle des Quatre Saisons |
| Salle des Quatre Saisons |
| Front de mer au Touquet |
| Parkings du front de mer du Touquet |
| Front de mer au Touquet |
| Front de mer au Touquet |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise les **26-27-28 mars 2026**, en qualité d'organisateur administratif et avec le concours du **Touquet Auto Club (TAC)** comme organisateur technique, de la Ville du Touquet PARIS-PLAGE, du département du Pas-de-Calais et de la région Hauts-de-France, ainsi que de toutes les communes traversées par le rallye, un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommé :

66^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS-DE-CALAIS

Ce Rallye sera suivi des rallyes dénommés ci-dessous :

28^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS-PLAGE

8^{ème} Rallye Le Touquet Paris-Plage VHRS

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile des Hauts-de-France le **02/12/2025** et enregistré sous le numéro **0526** et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation le **17/12/2025** sous le numéro **32**

Organisateur Technique

Nom :

Touquet Auto Club (TAC)

Président du comité d'organisation :

Jean-Marc ROGER

06 51 58 79 91

jmroger@ffsa.org

Adresse du secrétariat :

359, Avenue du Commandant Maurice

Adresse du bureau du TAC :

62520 LE TOUQUET PARIS-PLAGE

Téléphone :

0651587991

E-mail :

jmroger@ffsa.org

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble des réglementations applicables à l'épreuve prévue, et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

COMITE D'ORGANISATION

Président du Comité d'Organisation : Jean-Marc ROGER

Président de la Ligue : Jean-Marc ROGER

Président du Touquet Auto Club : Philippe FLAMENT

Vice-Président et trésorier : Xavier CALOIN

Vice-Président : Michael LACHERE

Secrétaire Générale : Laetitia VALLEE

Relations avec les partenaires : Philippe FLAMENT

Jean-Marc ROGER

Responsable des équipes d'implantation :	Nicolas GUILBERT
Gestion administrative :	Karine ROGER Laetitia VALLEE
Membres :	Damien VALLEE Angéle MACREZ Christophe DETAPPE Quentin ROGER (Communication) Corentin FOURNIER (Vidéo des ES)
Responsable de l'accueil des officiels :	Karine ROGER
Responsables des commissaires :	Jean-Pierre LENGLLET Isabelle LENGLLET
Responsables du livre de sécurité :	François LANGLET - Daniel DESCAMPS
Responsable du parcours :	François LANGLET - Daniel DESCAMPS
Coordinateur et responsable du parc d'assistance :	Maxime BASTIEN
Secrétariat & affichage :	Michel DAUX
Speakers :	TBA

EQUIPES DES IMPLANTATIONS

Base d'essais :	Jacques GRESSIER
ES 1/5 :	Dominique BROQUET Jacques GRESSIER
ES 2/6 :	Jocelyn BAILLEUX
ES 3/7 :	Patrice SENECHAL
ES 4/8 :	Gabriel RICHARD Yves LAMADON
ES 9/11 :	Jean-Michel BRUNEL
ES 10/12 :	Jacques GRESSIER Dominique BROQUET Yves LAMADON Gabriel RICHARD

Parc fermé du Touquet :
Responsable du matériels :
Parc d'Assistance du Touquet :

Services techniques de la VilleTAB
Daniel BONNAIRE
TAB

1.1p : OFFICIELS

Observateur de la FFSA

Observateur : TBA
Chauffeur : TBA

Collège des commissaires sportifs

Président :	Marie-Line EYERMANN	211680-0313
Membres :	Gilbert GIRAUD Jean-Francois PASCAL	4864/0707 2806-0801
Secrétaire :	Stephanie POTONNIER	2628-0412

Direction de course

Directeur de course :	Pascal BATTE	28230-0805
Directeur de course adjoint :	Nathalie CHANTAGREL	9549-0801
Directeur de course VHC et Adjoint :	Dimitri HEMBERT	205021-0112
Adjoint Direction de course VHRS :	Eugene CITERNE	10415-0114
Adjt à la direction de course Nouveau départ :	Dimitri HEMBERT	205021-0112
Adjoints à la direction de course :	Valérie DIEBOLT Jannick DAUBIGNE Anita MISSWALD Gérard PLISSON	12431-0114 6560-1504 5763-0108 12983-0410
Directeurs de course délégués aux ES :	Mathieu LANGLET Serge FREVILLE Julien GRESSIER Patrick JOVE	122227-0101 27121-0419 161143/0111 128187/0112
Directeurs de course délégués au parc du Touquet :	Olivier DORPE (BEL)	316076-0116
Assistance :	Olivier DORPE (BEL)	En cours
Dédicace Sainte-Céline :	Gilles DANIEL	2462-0101
Dédicace Hucqueliers :	Gilles DANIEL	2462-0101
Dédicace et repositionnement Etaples :	Olivier DORPE (BEL)	En cours

Médecin-Chef

Médecin : Dr Rachid DRIS 135484-0114

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable :	Aurélie FERNANDES Philippe AGOSTINIS Françoise FREVILLE Angelique GODEFROY Marie PINTO	6743-0112 270-0102 111134-0414 248557-0114 309787-0116
----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

Stellantis Motorsport Rally cup : TBA

Commissaires techniques

Délégué FFSA et responsable :	Christian BONIN	1188-0318
Délégué Adjoint FFSA :	Michel PETETIN	217732-0409
Délégué Stellantis Motorsport Rally Cup :	Hervé HENO	5200-1110
Délégué Clio Trophy France :	Laurent BLANCHOU	52852-1411
Délégué Clio Trophy France :	TBA	

Membres :	Jean-Louis AUBLE	4592-1317
Responsable nouveau départ :	Laurent BRAURE	196163-0114
	Jean-Michel DESSE	5538-0116
	William BLOT	236179-1318
	Mickael SCHIEPTES	56540-0116
	Jacques SALENNE	18219-1306
	Ludovic ODENT	329348-0116
	Chakib BENAMAR	332781-0102
	Francois GODET	173824-0112

Responsable des juges de faits : TBA

Equipe 1 :	TBA	3244-1504
	Jean-Yves BRISSET	
Equipe 2 :	Pascal POINSENET	8910-0325

Véronique POINSENET 8900-0325

Equipe 3 :	Véronique PIGOT	
	Jean-Francois ROUSSELLE	

Véhicules d'Encadrement

Tricolore :	François LANGLET	1559-0102
	Maryline LOOTVOET	5938-0112
Autorité :	Daniel DESCAMPS	221662-0114
	Michel BOUIN	150063-1706

Presse

Responsable des relations avec la presse : Gilles GUILLON
Frédéric DART 120224

FFSA

Président de la commission du Ch. de France :	Hervé BESSON	15182-0509
Coordinateur promotion marketing CFR :	TBA	
Rédacteur réseaux sociaux FFSA :	TBA	
Chargée de mission :	TBA	
Speaker FFSA :	TBA	
Informatique :	PK SOFT	
Liaisons radios :	ALT GROUP EVENTS	
Géolocalisation :	Jean-Pierre BALLET (VDS RACING)	

Avec la collaboration des commissaires et des officiels de la ligue régionale des Hauts-de-France et des ligues voisines et la collaboration des communes concernées.

1.2p : ELIGIBILITE

Le 66ème RALLYE LE TOUQUET - PAS-DE-CALAIS compte pour :

- ✓ Championnat de France des Rallyes
- ✓ Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- ✓ Championnat de France des Rallyes Féminin
- ✓ Championnat de France des Rallyes Team
- ✓ Trophée Promotion Michelin
- ✓ Clio Trophy France
- ✓ Stellantis Motorsport Rally Cup
- ✓ Trophée IGOL
- ✓ Coupe de France des Rallyes Coefficient 4
- ✓ Championnat de la Ligue des Hauts-de-France

1.3p : VERIFICATIONS

IMPORTANT

Vérifications administratives obligatoires :

Elles auront lieu lors de la remise du road-book à l'Hôtel MERCURE : 221, Allée du Nouveau Siècle 62520 LE TOUQUET.

Tél : 03 66 32 23 30

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité,
- Licence valable pour l'année en cours,
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, etc.).

Les équipages recevront un bracelet lors des vérifications préliminaires (remise du Road-Book) inviolable pour le pilote et pour le copilote. Ce bracelet devra être porté au poignet gauche pendant toute la durée du rallye, y compris pour la base d'essais. Des contrôles seront effectués par les officiels. Le non-respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme tel par le collège des commissaires sportifs.

Les équipages devront présenter au H -10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et de licences.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le jeudi 26 mars 2026 de 17h00 à 22h00 y compris les rallyes de doublures Place du Marché au Touquet suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickers » (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications.

Vérifications techniques finales :

Elles auront lieu au garage **LE TOUQUET VINTAGE-AEROPORT DU TOUQUET** au Touquet immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels. Le taux horaire de la main-d'œuvre est fixé à **60 € TTC**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvreurs, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront, en aucun cas, considérés comme participant au **66ème RALLYE LE TOUQUET - PAS-DE-CALAIS**. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3 .1 .5p : Toute personne désirant participer au **66ème RALLYE LE TOUQUET - PAS-DE-CALAIS** doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 16 mars 2026** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement particulier ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**). Les pilotes inscrits au Championnat de France, au Trophée Michelin et aux coupes de marques bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **9 mars 2026** à minuit. (**Pas de lettre recommandée, une lettre suivie uniquement**)

Bulletin d'engagement à adresser à
QUENTIN ROGER
4, Domaine du Bois d'Epainchen
62130 ROELLECOURT

3 .1 .10p : Le nombre des engagés est fixé au maximum **à 250**, tous rallyes confondus.

3 .1 .11p : Les droits d'engagement sont fixés à **1290 € avec le Système de géolocalisation**

- Les équipages inscrits à une coupe de marque : **1290 € avec le Système de géolocalisation**
- **Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts-de-France**
- **806 € avec le système de géolocalisation** pour les pilotes de la Ligue Régionale des Hauts-de-France licenciés pilotes et copilotes à condition que le **bulletin d'inscription soit transmis avant le Lundi 9 mars 2026** à minuit (cachet de la poste faisant foi). **Après cette date pour les pilotes de la ligue Régionale des Hauts-de-France licenciés pilotes et copilotes le montant de l'engagement est 966 € avec le Système de géolocalisation.**
- En cas de refus d'apposer la publicité optionnelle facultative de l'organisateur, les droits seront de **2580 €**.

3 .1 .12p : La demande d'engagement ne sera acceptée qu'accompagnée du règlement des droits d'engagements. Pour les engagements par mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les **48h du montant de l'engagement. Le chèque d'engagement sera remis en banque à partir du 23 mars 2026.**

De part leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2p : EQUIPAGES

3.2.9p : Le port du casque est interdit en dehors des ES. Cependant, une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road-book et par des panneaux spécifiques.

3.2.10p : Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelque soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3p : ORDRE DES DEPARTS

La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA qui la proposera à l'organisateur pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

- les pilotes inscrits aux Championnats de France et Classement Promotion, Coupes de Marque et Trophées.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la dernière ES courue de la 1ère étape. Les pénalités de la 1ère étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2ème étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

4.3p : ASSISTANCE

Parking du front de mer-LE TOUQUET

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

60 m² seront attribués à chaque concurrent inscrit à une Coupe de Marque. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8 €/m² HT selon les disponibilités de l'organisation.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications administratives préliminaires, une plaque d'assistance gratuite obligatoire pour accéder au parc d'assistance. Des plaques supplémentaires, limitées à deux par équipage, pourront être acquises au prix de 180 €.

Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du jeudi 26 mars 2026 à partir de 8h00 au dimanche 29 mars 2026 à 12h00 au plus tard.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende. Toutes les opérations de relations publiques sont interdites dans le parc d'assistance sauf autorisation par écrit de l'organisateur. Toutes personnes n'ayant pas fait une demande préalable s'engagent à des sanctions.

4.9p : GEOLOCALISATION

Conforme au Championnat de France des Rallyes

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE

5.1p : IDENTIFICATION DES VOITURES

L'application de l'article R. 322-1 du Code de la Route doit être respecté, y compris pour la spéciale d'essais. Les voitures qui participent à cette ES devront porter les identifications prévues, ainsi que l'autocollant « VOITURE VERIFIEE » qui sera appliqué après que la voiture de course aura été contrôlée.

5.2p : Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier lors de la prise du road-book.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **66^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS-DE-CALAIS** représente un parcours de **544,560 km** dont **188,420 km** en ES. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **323,79 km** dont **101,42 km** en ES
- Etape 2 : **220,77 km** dont **87,00 km** en ES

Epreuves Spéciales :

ES 1.5.	CREQUY-RIMBOVAL-EMBRY-SAINT MICHEL SOUS BOIS	15,000 km
ES 2.6.	VERCHOCQ-RUMILLY-HERLY-AIX-EN-HERGNY-ERGNY-WICQUINGHEM	12,590 km
ES 3.7	PREURES-ENQUIN SUR BAILLONS-BEZINGHEM-DOUDEAUVILLE	11,160 km
ES 4.8.	CAMIERS-LEFAUX-WIDEHEM-FRENCQ-LONGVILLIERS	11,960 km
ES 9.11.	AIX EN ISSART- SAINT DENOEUX- HEMBERT - SEMPY	13,520 km
ES 10.12.	HUCQUELIERS-BIMONT-CLENLEU-PREURES-BEUSSENT-ENQUIN SUR BAILLONS-PARENTY	29,980 km

Une base d'essais sera organisée à Clenleu (voir article 7.5.20p) : + ou – 6 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2p : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

6.2.1p Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous. Il ne sera possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit. Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.

Les reconnaissances seront limitées à 2 passages.

1 ^{ère} session	Samedi 21 mars 2026	De 8h00 à 19h00	ES Etapes 1 et 2
	Dimanche 22 mars 2026	De 8h00 à 19h00	ES Etapes 1 et 2
Sur demande	Lundi 23 mars 2026	De 8h00 à 19h00	ES Etapes 1 et 2
2 ^{ème} session	Mercredi 25 mars 2026	De 8h00 à 19h00	ES Etapes 1 et 2
	Jeudi 26 mars 2026	De 8h00 à 14h00	ES Etapes 1 et 2

Le road-book sera à retirer à l'hôtel MERCURE - 221 Allée du Nouveau Siècle - LE TOUQUET PARIS-PLAGE aux dates et horaires suivants :

- Samedi 21 mars 2026 de 7h00 à 13h00
- Dimanche 22 mars 2026 de 7h00 à 13h00
- Mardi 24 mars 2026 de 16h00 à 19h00
- Mercredi 25 mars 2026 de 7h00 à 13h00

Nombre de passages en reconnaissances : 2 passages maximum sont autorisés. Par n'importe quels moyens, des contrôles seront effectués pendant la durée des reconnaissances et en dehors des périodes autorisées.

6.4.6p Rétroviseurs extérieurs : Les rétroviseurs extérieurs de la voiture devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entraînera une sanction assignée par le collège des commissaires sportifs.

6.4.7p Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit longitudinal ou latéral, est strictement interdit (pas de zigzag, d'accélérations et freinages brutaux, de blocage de roue, etc.). Des juges de faits seront désignés pour surveiller le respect de cette règle.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1p : DEPART

Le rallye VHC et VHRS partiront derrière les voitures du rallye du championnat de France pour l'intégralité du rallye.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être amenées dans le parc de départ, Avenue Sangyet au Touquet, le jeudi 26 mars 2026 de 17h30 à 22h30. Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9p OUVREURS

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat. Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreurs auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvreur, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires et porteurs d'une licence (pratiquant ou encadrement) et en possession d'une pièce d'identité.

Les documents originaux ne devront pas obligatoirement être présentés (permis de conduire et licence) cependant des contrôles inopinés pourront être réalisés.

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (210 x 140 mm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 120 mm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrière vers l'avant, ainsi qu'un panneau «

ouvreurs » (50 x 70 cm), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification donnera lieu à un droit de 300 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreur à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera la disqualification.

L'heure limite maximum pour le passage des ouvreurs sera fixée à tout moment avant la tricolore et/ou jusqu'à H-90 avant le 1er rallye et figurera au règlement particulier de chaque rallye.

NOTA : si, en cas de force majeure et à titre exceptionnel, les ouvreurs n'étaient pas autorisés lors d'une ES et/ou d'une étape, cette disposition devra s'appliquer à TOUS les ouvreurs sans exception pour garantir l'équité sportive.

7.3.17p NOUVEAU DEPART APRES ABANDONS

Conforme au règlement standard de la FFSA

7.5.17.3p Dépannage :

L'organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation (une liste des dépanneurs sera mise à disposition lors de la prise du road-book).

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.

7.5.17.4p Déclaration d'abandon :

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, devra informer immédiatement la direction de course en téléphonant au : **03 21 81 47 19**.

Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essai le mardi 24 mars 2026 pour les Teams pourra être organisée sous certaines conditions.

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 26 mars 2026** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h00 à 16h00**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **160 €**.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Cependant, après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais. Au plus tard au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Les reconnaissances seront autorisées

Tout essai privé est INTERDIT du Jeudi 1^{er} janvier 2026 au Vendredi 27 mars 2026, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf après avoir validé votre demande auprès des services des Préfectures concernées.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : REMISE DES PRIX :

Pour tous les concurrents, **sauf ceux** inscrits au Trophée Michelin et ceux inscrits à une coupe de marque, les prix suivants sont attribués.

Sont considérés partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye. Pour la remise des prix, les classes R2 et R2J seront confondues.

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif.

Par classe	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
1 à 4 partants	25% E		
5 à 9 partants	50% E		
A Partir de 10 partants	1 x E	50% E	25% E
Féminin	50% E		

E représente le montant de l'engagement réellement payé (Hors tracking), plafonné au montant avec publicité optionnelle.

Les prix distribués seront ceux correspondant à la place réelle du concurrent.

TROPHEE MICHELIN:

Conforme au Classement Promotion

De nombreuses coupes seront distribuées sur le podium d'arrivée en fonction du classement. Le passage sur le podium se fera après l'arrivée. A leur arrivée dans le parc fermé d'arrivée, les concurrents doivent attendre les instructions des officiels.

